

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 03/12/2020

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 19/11/2020
3. Retour remarques étudiantes
4. Plan de communication
5. Organisation préparation
 - a. liste des électeur-trices
 - b. nombre de sièges pour les différentes élections
 - c. formulaires de candidature
6. Personne de référence pour candidat·es transgenres
7. Agenda de la commission
8. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant-es :

| | |
|---------------------------|--|
| Magali Legast, présidente | magali.legast@student.uclouvain.be |
| Célestine Moreau | celestine.moreau@student.uclouvain.be |
| Sarah Abdelaziz | sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be |
| Sarah-Christelle Derkenne | sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.be |

Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

| | |
|------------------|--|
| Auriane Lamine | auriane.lamine@uclouvain.be |
| Edouard Cuvelier | edouard.cuvelier@uclouvain.be |

Suppléant·e :

| | |
|---|--|
| Représentant le vice-recteur : | |
| Florence Vanderstichelen, vice-présidente | florence.vanderstichelen@uclouvain.be |

Représentant l'administration de la vie étudiante :

| | |
|----------------------------------|--|
| Nicolas Gilson | nicolas.gilson@uclouvain.be |
| Suppléante : Véronique Eeckhoudt | veronique.eeckhoudt@uclouvain.be |

Permanentes de l'AGL en soutien à la commission :

| | |
|---------------------------|--|
| Manon Lits | mlits@aglouvain.be |
| Donatienne van den Abeele | dvandenabeele@aglouvain.be |

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

PROCÈS-VERBAL DU 03/12/2020

Présent-es : Auriane Lamine, Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson, Magali Legast, Célestine Moreau, Sarah Abdelaziz, Sarah-Christelle Derkenne.

Excusé-es : /

Invité-es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele.

1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

→ L'ordre du jour est approuvé au consensus.

2. Approbation du PV du 19/11/2020

Aucun commentaire n'est relevé.

→ Le PV et les minutes de la réunion de la commission du 19 novembre 2020 sont approuvés.

→ Le PV peut être publié sur le site internet de l'AGL.

3. Retour remarques étudiantes

Le conseil AGL a approuvé le règlement électoral à l'unanimité. Une remarque a été faite quant à la possibilité de bénéficier d'un système de médiation après la période électorale, souvent tendue.

→ Les opérations post-électorales ne dépendent pas de la compétence de la commission. Elle rappellera néanmoins aux candidat-es qu'un service de médiation est toujours disponible au Service d'Aide.

4. Plan de communication

Un bref rappel est fait des vidéos qui avaient été prévues l'année passée mais qui n'ont pas vu le jour.

La délégation étudiante et les permanentes se coordonnent avec le comité afin de d'organiser la communication autour des élections et de la campagne neutre.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

5. Organisation préparation

- a. *Liste des électeur·trices et*
- b. *Nombre de sièges pour les différentes élections*

La liste des électeur·trices est figée au 28 février. Deux méthodes coexistent pour le calcul du nombre de sièges dans les différentes élections. Une consiste à récolter l'information auprès des secrétariats des facultés, l'autre à se baser sur la liste des électeurs·trices fixée au 28 février. Selon les méthodes utilisées les résultats ne sont pas concordants.

Selon le calendrier électoral le nombre de sièges doit être fixé pour le 22 février, il n'est donc pas possible d'utiliser la méthode de calcul selon la liste des électeur·trices, bien que celle-ci soit plus fiable.

→ Le nombre de sièges seront fixés au 22 février, conformément au règlement électoral, et pourront le cas échéant être modifiés si la commission relève une erreur sur base de la liste définitive des électeur·trices.

→ La commission électorale prend note de cette difficulté dans les recommandations à transmettre à la commission de l'année prochaine.

- c. *Formulaires de candidatures*

Les permanent-es se chargent de préparer le formulaire de candidature d'ici février. Il sera soumis à la commission pour révision.

6. Personne de référence pour candidat-es transgenres

La commission se charge de reprendre contact avec Tania Van Hemelryck.

7. Agenda de la commission

L'agenda de la commission est fixé pour le second quadrimestre. Ces dates sont susceptibles de modification au besoin.

- Jeudi 4 février à 12h45
- A noter : CASE le 11 février en après-midi
- Mercredi 17 février à 12h45
- Mardi 2 mars à 12h45
- Lundi 15 mars à 12h45
- Jeudi 18 mars à 12h45 (Si nécessité pendant la campagne)

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

- A noter : Possibilité de concertation d'urgence le jeudi 25 mars après 13h en cas de plaintes
- Vendredi 26 mars à 9h (Dépouillement + réunion, annonce des résultats vers 12h)
- Vendredi 2 avril à 12h45

8. Divers

Aucun autre point n'est relevé concernant les élections étudiantes.